

Présidence Macron : quel bilan pour le pouvoir d'achat des Français ?

Tribune de Maxime Chipoy, Président de MoneyVox.fr

Le 10 avril a lieu le 1^{er} tour de l'élection présidentielle. Un événement qui intervient dans un contexte marqué par l'inflation qui a dépassé les 4% en mars 2022 et par une forte d'inquiétude des Français sur leur pouvoir d'achat. Suppression de la taxe d'habitation, révision du régime de retraite, simplification des impôts, quelles actions ont-elles été menées, ou non, en faveur du pouvoir d'achat durant le quinquennat qui s'achève ?

Pouvoir d'achat : des mesures sous la pression des Gilets jaunes et du Covid

La suppression de la taxe d'habitation – principale promesse du candidat Macron en 2017 sur le pouvoir d'achat - a entraîné une économie moyenne de 600 euros par an pour les 80% des ménages les plus modestes (22,8 millions de ménages). A court terme, l'effet est positif, en ayant favorisé les classes moyennes, dont la taxe foncière représentait relativement la part du revenu la plus importante. Le coût est cependant élevé pour l'Etat : 18 milliards d'euros ! D'autant plus qu'à moyen terme, le risque est grand de voir les communes tenter de se rattraper sur la taxe foncière, dont les montants sont déjà en train d'augmenter

D'autres mesures, dont l'adoption a clairement été liée à la crise des Gilets jaunes, ont vu le jour : la revalorisation de la prime d'activité, le retour des heures défiscalisées et la suppression de la hausse de la CSG pour certains retraités. Point d'orgue de ce « paquet », la mise en œuvre de la prime Macron - 1 000 € à l'origine, puis 2 000 € sous conditions - a été une bouffée d'oxygène pour les foyers en difficultés. Mais une pérennisation du dispositif, telle que proposée actuellement par le candidat Macron (et jusqu'à 6 000 €), pourrait se révéler contre-productive et susceptible de nuire aux dispositifs de long terme, comme l'intéressement ou les augmentations de salaires.

La baisse du taux de la 1^{ère} tranche de l'impôt sur le revenu, de 14 à 11%, annoncée comme un coup de pouce aux classes moyennes, n'a en réalité touché que les 50% des Français les plus aisés, puisque les autres ne paient pas d'impôt sur le revenu. L'impact est cependant à relativiser : les concernés ont économisé de l'ordre de... 1% de pouvoir d'achat annuel en moyenne !

Enfin, le Covid et ses conséquences ont entraîné le déploiement de nombreuses mesures d'urgence destinées à protéger le pouvoir d'achat - la prise en charge du chômage partiel par l'Etat par exemple - dont l'effet a indubitablement été positif, comme l'a encore récemment souligné le prix Nobel d'économie Paul Krugman. Au prix cependant d'un accroissement important et préoccupant de la dette publique.

Impôts : une simplification coûteuse sans « ruissellement »

Chantier lancé sous la présidence précédente, la mise en œuvre du prélèvement à la source, très complexe, a été une vraie réussite technique. La modulation du niveau des prélèvements a permis une baisse de 55% des demandes de délais de paiement et 81% des Français ne souhaitent pas¹ un retour à l'ancien système. Néanmoins, le « temps réel » visé entre revenu touché et impôt payé n'est pas de mise : il y a toujours un an d'écart entre la déclaration et la fin du paiement de l'impôt. Un résultat proche aurait pu être obtenu en généralisant le prélèvement mensuel de l'impôt, ce qui aurait évité un coût de 214,6 millions d'euros pour les finances publiques.

Enfin, deux sujets fiscaux ont été, politiquement, sensibles. Le remplacement de l'ISF – véritable « totem fiscal », par l'IFI, « Impôt sur la fortune immobilière », et la création de la « Flat tax », taxation simplifiée des placements financiers. Avec un double objectif : décourager les Français les plus riches d'investir dans la pierre pour privilégier les entreprises, et faire revenir la France dans la moyenne de l'OCDE sur le taux d'imposition.

Si le second objectif est atteint, il n'a pourtant entraîné que le retour de quelques centaines d'expatriés fiscaux². De même, la création de l'IFI ne s'est pas traduite par un reversement mesurable de l'argent des plus fortunés vers l'investissement dans les entreprises, malgré une hausse des dividendes versés par les entreprises de 9 milliards d'euros entre 2017 et 2018, et un coût annuel de la mesure de 3,4 milliards d'euros par an.

Banque et épargne : peut mieux faire

Fin 2018, et avec la crise des Gilets jaunes, le gouvernement a imposé aux banques un plafonnement des tarifs bancaires en 2019. Une mesure symbolique, qui a permis aux clients d'économiser entre 32 centimes et 6,45 euros selon les profils de consommation. En revanche, la mise en place d'un plafonnement global des frais bancaires pour tous les clients détectés fragiles a eu un impact bien plus fort : une réduction³ de 18% de leur facture entre 2018 et 2020. Le montant moyen demeure toutefois relativement élevé pour ce public : 248 euros, dont 143 euros de frais d'incidents.

Sur l'épargne, les effets de la loi Pacte sont, hélas, limités. La possibilité de transférer son assurance vie au sein d'un même assureur reste une réponse trop timorée pour stimuler la concurrence et permettre aux Français de faire travailler efficacement cette immense réserve, près de 1 900 milliards d'euros. Celle-ci reste toujours placée sur des contrats de bancassuranceurs aussi coûteux qu'inefficaces. Enfin, la création du plan d'épargne retraite (PER) a été un relatif succès avec 3,3 millions de contrats ouverts, mais ouverts majoritairement auprès des banques et, là-aussi, trop chargés en frais, comme l'a déploré Bruno Lemaire lui-même en septembre 2021.

Rappelons enfin que certaines promesses du candidat Macron de 2017 n'ont pas, ou pas intégralement, été tenues. La création d'un régime de retraite universel et la suppression des 42 régimes spéciaux, n'a pas été menée à bout pour cause de Gilets jaunes et de crise sanitaire, tout comme l'augmentation « verte » de la fiscalité du diesel. La possibilité de toucher les allocations chômage en cas de démission a été plombée par les nombreux critères imposés pour y avoir droit : seuls 14 000 salariés démissionnaires ont pu ainsi en profiter début 2022. Dernier exemple : le congé

¹ Source : Rapport Cour des comptes, janvier 2022

² Source : Rapport France Stratégie, octobre 2021

³ Source : Rapport annuel de l'Observatoire de l'inclusion bancaire 2020

maternité unique pour toutes les femmes, s'il a été harmonisé en termes de durée, ne l'a pas été au niveau des montants d'indemnisation.

Pour plus d'informations :

Agence 3i Com

Wided Nasraoui et Meriem Kadari

06 46 49 09 25 – 06 48 15 94 16

wided@agence3icom.fr – meriem@agence3icom.fr

À propos de MoneyVox :

Créé en 2003, MoneyVox (anciennement cBanque) est un site d'actualités, d'explications et de comparatifs sur la finance personnelle et le budget. MoneyVox traite de multiples sujets comme la banque au quotidien, les moyens de paiement, les produits d'épargne, les crédits, les impôts, la retraite, les assurances ou l'énergie. L'équipe se compose aujourd'hui d'une dizaine de journalistes et de professionnels du web. Le site héberge également un forum très actif sur les questions financières.